TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

Flash-info

Mai 2011 | Volume 12, numéro 2

La croissance salariale au Québec chez les salariés syndiqués en 2009 et 2010

par Marie-Josée Dufour

Cet article propose une mise à jour de l'information relative aux augmentations salariales octroyées en 2009 et 2010 dans les conventions collectives au Québec[1].

Depuis la publication du rapport sur la rémunération des salariés en novembre 2010, 54 nouvelles conventions ont été déposées dans la banque du ministère du Travail. Les nouvelles conventions proviennent en majorité du secteur privé (41). Aucune nouvelle convention n'a été déposée pour l'administration québécoise depuis la publication du rapport.

Croissance réelle positive pour tous les salariés syndiqués en 2010

Cette section dresse, pour les années 2009 et 2010, un portrait des taux d'augmentation octroyés dans les conventions collectives en vigueur au Québec. La croissance salariale en vigueur est calculée à partir de l'augmentation des taux de salaire consentie aux salariés appartenant à l'emploi modal, sans égard à la date de signature de la convention. La croissance réelle est quant à elle obtenue à l'aide de l'équation de Fisher[2] qui élimine l'effet de l'inflation. De cette façon, on obtient les gains ou les pertes de pouvoir d'achat des salariés, sur la base des augmentations aux structures salariales uniquement. En effet, les salariés peuvent avoir bénéficié d'une progression dans leur échelle ou de tout autre ajustement salarial. Les croissances nominale et réelle sont présentées au tableau 1.

Tableau 1
Croissance salariale nominale et réelle en vigueur, employés syndiqués québécois, 2009 et 2010

Secteur	2009		2010	
	Croissance nominale	Croissance réelle	Croissance nominale	Croissance réelle
	%			
Ensemble des salariés québécois syndiqués[1]	2,2	1,6	...	...
Administration québécoise	2,0[2]	1,4	...[3]	...
Autres salariés québécois	2,5	1,9	2,3	1,1
Privé	2,5	1,9	2,3[4]	1,1
« Autre public »	2,3	1,7	2,3	1,1
Entreprises publiques québécoises	2,3	1,7	2,7	1,5
Universitaire	2,5	1,9	2,6[4]	1,4
Municipal	2,1	1,5	2,6	1,4
Fédéral[5]	2,3	1,7	1,6	0,4
Croissance de l'IPC	**0,6**		**1,2**	

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données du ministère du Travail pour l'année 2010.
2. Dans l'administration québécoise, le nombre de salariés retenu est basé sur ceux visés par la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* (projet de loi nº 142, 2005, chapitre 43) (voir l'encadré *Données incluses pour l'administration québécoise*).
3. Selon les conventions signées en 2011, à la suite de l'entente de principe de juin 2010, un ajustement salarial de 0,5 % devrait être versé rétroactivement au 1er avril 2010. Les conventions collectives signées n'ayant pas encore été déposées au ministère du Travail, les résultats qui sont diffusés n'en tiennent donc pas compte.
4. Ces données reposent sur un nombre limité de salariés.
5. Le taux de croissance salariale a été calculé à partir de trois sources : le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en date du 31 mars 2011, l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010* de l'Institut et la banque de conventions collectives du ministère du Travail du Québec.

Source : Ministère du Travail.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Également dans ce numéro :

L'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale au Québec : tendances depuis les 20 dernières années ..... p. 5

1. Le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*, édition 2010, paru en novembre dernier, présentait les données incluses dans la banque au cours des trois premiers trimestres de 2010, alors que cet article prend en compte les résultats pour toute l'année 2010. Le rapport est consultable sur le site Internet de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca, section « Statistiques-publications », domaine « Travail et rémunération ».

2. L'équation de Fisher est la suivante : $\text{Taux de croissance réelle} = \frac{\text{Taux de croissance nominale} + 1}{\text{Taux d'inflation} + 1} - 1$

Québec

Les données utilisées pour 2010 ne prennent pas en compte les salariés de l'administration québécoise (voir l'encadré sur l'administration québécoise). Donc, pour l'année 2010, les résultats considèrent seulement 276 814 salariés syndiqués, soit 154 242 du secteur privé et 122 572 du secteur « autre public ». Cela représente 29,9 % de l'ensemble de l'effectif potentiellement couvert par la banque de conventions. Les résultats pour les secteurs privé et « autre public »[3] prennent en compte respectivement 52,4 % et 98,8 % de l'effectif syndiqué potentiellement couvert par la banque.

L'analyse indique que, chez les salariés québécois syndiqués autres que ceux de l'administration québécoise, l'augmentation moyenne des échelles salariales dans les conventions collectives en vigueur en 2010 est inférieure à celle observée en 2009 (2,3 % contre 2,5 %). Parmi les cinq secteurs composant le regroupement « autres salariés québécois syndiqués », trois montrent en 2010 une croissance de leur échelle salariale supérieure à celle de 2009. Les données de 2010 prennent en compte 66,1 % des autres salariés québécois syndiqués potentiellement couverts par la banque.

Le secteur privé voit sa croissance nominale diminuer de 0,2 point de pourcentage en 2010 (2,3 % contre 2,5 % en 2009). Les résultats de 2010 dans ce secteur représentent 52,4 % de l'effectif syndiqué potentiellement couvert par la banque, contre 96,4 % en 2009.

Le secteur « autre public » affiche pour sa part un taux d'augmentation salariale identique en 2009 et 2010 (2,3 %). Les données de 2010 considèrent 122 572 employés. Parmi les sous-secteurs composant le secteur « autre public », trois montrent en 2010 une croissance nominale supérieure à celle de 2009. Il s'agit des entreprises publiques québécoises (2,7 % en 2010 contre 2,3 % en 2009), du secteur municipal (2,6 % en 2010 contre 2,1 % en 2009) et du secteur universitaire (2,6 % en 2010 contre 2,5 % en 2009). À l'inverse, une baisse est enregistrée dans le secteur fédéral en 2010 (1,6 % en 2010 contre 2,3 % en 2009)[4].

La croissance de l'IPC en 2010 est deux fois plus forte que celle notée en 2009 (1,2 % contre 0,6 %). L'IPC a connu une croissance particulièrement faible en 2009, qui s'explique principalement par la baisse des prix de l'énergie.

En 2009, des croissances réelles positives sont observées dans tous les secteurs comparés. En 2010, la plus forte croissance de l'IPC entraîne des gains de pouvoir d'achat moins importants dans tous les secteurs, soit des gains variant de 0,4 % à 1,5 %.

Les autres salariés québécois syndiqués ainsi que les salariés du secteur privé connaissent, pour l'année 2010, un taux d'augmentation moyen de leurs structures salariales plus élevé que la croissance de l'IPC. Il en résulte un gain de pouvoir d'achat de 1,1 % en décélération par rapport à 2009 (1,9 %).

Les salariés du secteur « autre public », avec une hausse nominale de 2,3 %, obtiennent une augmentation de 1,1 % en termes réels. Ce gain est inférieur à celui de 2009 (1,9 %). Tous les sous-secteurs du secteur « autre public » montrent, en 2010, une croissance réelle positive; deux des quatre sous-secteurs affichent un gain de pouvoir d'achat identique, soit le secteur universitaire et le secteur municipal (1,4 %). Les entreprises publiques québécoises présentent un taux légèrement supérieur (1,5 %) tandis que le secteur fédéral montre la plus faible croissance réelle positive (0,4 %) parmi les sous-secteurs. En 2009, tous les sous-secteurs affichaient également une croissance réelle positive, variant de 1,5 % dans le secteur municipal à 1,9 % dans le secteur universitaire.

Données incluses pour l'administration québécoise

Le gouvernement a adopté, en décembre 2005, la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public* (projet de loi nº 142, 2005, chapitre 43), ci-après appelée Loi, qui prévoyait les conditions de travail dans le secteur public (les sous-secteurs de l'éducation, de la fonction publique ainsi que de la santé et des services sociaux) entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2010. Les données concernant l'année 2009, diffusées dans cet article, prennent donc en considération les paramètres de cette Loi.

Les données enregistrées dans la banque du ministère du Travail au cours de l'année 2010 ne prennent pas en compte l'ensemble des salariés de l'administration québécoise visés par la Loi. En effet, les conventions de ce secteur qui ont été déposées et enregistrées jusqu'à maintenant regroupent 414 451 salariés, ce qui ne représente pas la totalité des salariés couverts par la Loi (508 663 salariés[1]).

Au début de l'année 2011, les représentants syndicaux et le gouvernement du Québec ont entériné l'entente de principe, signée en juin 2010, portant sur de nouvelles conventions collectives. Cette entente prévoit, du 1er avril 2010 au 31 mars 2015, des augmentations salariales constituées de paramètres fixes et de paramètres variables.

Les paramètres fixes sont les suivants : augmentations de 0,5 % le 1er avril 2010, de 0,75 % le 1er avril 2011, de 1,0 % le 1er avril 2012, de 1,75 % le 1er avril 2013 et de 2,0 % le 1er avril 2014. En ce qui concerne les paramètres variables, leur application se ferait en fonction du produit intérieur brut (PIB) nominal du Québec et de l'inflation. Il n'est pas possible de considérer dans les résultats le taux d'augmentation de 0,5 % prévu au 1er avril 2010 puisque les conventions collectives n'ont pas encore toutes été signées et déposées au ministère du Travail.

1. Afin d'établir ce nombre, l'Institut a retenu les conventions usuellement présentes dans la banque et dont la taille correspond aux critères définis par le ministère du Travail, soit les conventions de plus de 100 cols bleus, de plus de 50 cols blancs ou celles où ces deux critères sont pris en compte simultanément pour les conventions dites « mixtes ».

3. Les couvertures des composantes du secteur « autre public » sont de 92,3 % dans les entreprises publiques québécoises, de 34,0 % dans le secteur universitaire, de 87,6 % dans le secteur municipal et de 180,3 % dans le secteur fédéral. Ce dernier résultat, supérieur à 100 %, est attribuable au fait que l'Institut a, en 2010, reconstitué le portrait des conventions collectives de l'administration fédérale à l'aide de trois sources de renseignements. Auparavant, le nombre de salariés couverts correspondaient uniquement à ceux des conventions collectives déposées dans la banque du ministère du Travail, ce qui entraînait une forte sous-estimation de la couverture réelle. En effet, l'administration fédérale n'a pas l'obligation de déposer ses conventions collectives auprès du ministère du Travail du Québec; les données disponibles dans la banque de ce dernier sont donc incomplètes.

4. Pour ce secteur, trois sources ont permis de faire le calcul des augmentations : le site web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCTC) en date du 31 mars 2011, la banque de conventions collectives du ministère du Travail du Québec ainsi que l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). *Collecte 2010* de l'Institut. Selon la banque du ministère, seulement deux conventions seraient en vigueur pour 2009 et trois en 2010. Or, le site du SCTC et les données recueillies dans le cadre de l'ERG 2010 montrent que dans l'administration fédérale, 21 conventions collectives sont en vigueur au 15 décembre 2009 et 17 au 15 décembre 2010. L'Institut a donc pu reconstituer le portrait des conventions collectives de l'administration fédérale à l'aide de ces sources de renseignements. Aussi, le fichier de rémunération transmis dans le cadre de l'ERG a permis de déterminer l'emploi modal ainsi que l'effectif total de chacune des conventions, et les augmentations ont été calculées à partir des taux applicables aux échelles salariales, récupérés dans les conventions déposées sur le site du SCTC.

L'analyse de la distribution des salariés syndiqués québécois selon la croissance salariale en vigueur permet de distinguer les proportions de salariés qui voient leur croissance réelle diminuer de celles qui la voient augmenter. Aucune donnée n'étant disponible pour l'administration québécoise en 2010, l'analyse se concentre sur les autres salariés québécois syndiqués. Parmi ceux-ci, 92,1 % connaissent en 2010 un maintien ou un gain de leur pouvoir d'achat; cette proportion est similaire à celle de 2009 (94,0 %). Quant à la proportion de salariés syndiqués qui subissent un gel ou une baisse de salaire, elle est presque identique pour les deux années (5,5 % en 2010 comparativement à 5,3 % en 2009).

En 2010, tous les salariés des secteurs universitaire et fédéral obtiennent des augmentations salariales égales ou supérieures à la croissance de l'IPC. C'était aussi le cas en 2009 dans le secteur fédéral tandis que la proportion de salariés du secteur universitaire qui bénéficiaient d'une telle croissance était inférieure, soit 85,3 %. La quasi-totalité des salariés du secteur municipal (99,4 %) et des entreprises publiques québécoises (98,3 %) obtiennent des augmentations d'échelles de ce niveau; ces proportions sont similaires à celles notées en 2009. Les salariés du secteur privé bénéficient quant à eux d'une telle hausse dans 86,3 % des cas en 2010, une proportion plus faible qu'en 2009 (91,9 %).

Concernant les augmentations salariales plus faibles que l'IPC, les salariés des « entreprises publiques québécoises » sont concernés avec une proportion de 1,7 % en 2010 alors qu'il n'y en avait pas en 2009. Le secteur municipal, pour sa part, présente la même proportion pour les deux années qui est très faible (0,6 %). Dans le secteur privé, 3,9 % des salariés sont visés par ces augmentations en 2010 comparativement à 0,9 % en 2009.

Quant à la proportion de salariés connaissant un gel ou une baisse de salaire en 2010, elle est de 9,8 % dans le secteur privé, soit près de trois points de pourcentage de plus que celle notée en 2009 (7,2 %). Dans le secteur universitaire, les « entreprises publiques québécoises » et le secteur municipal, aucun salarié ne connaît un gel ou une baisse de salaire en 2010 alors que cela concerne respectivement 14,7 %, 0,6 % et 0,5 % des salariés de ces secteurs en 2009. Enfin, notons que dans le secteur fédéral, aucun salarié n'est touché par un gel ou une baisse de salaire, tant en 2010 qu'en 2009.

Conventions collectives nouvellement signées : taux d'augmentation annuel moyen légèrement à la hausse chez les autres salariés québécois

La croissance salariale selon la date de signature des conventions collectives donne une indication de l'évolution salariale à venir. La croissance annuelle moyenne observée dans les conventions signées en 2009 et 2010 est présentée au tableau 2.

L'analyse porte sur les autres salariés québécois syndiqués, c'est-à-dire en excluant ceux de l'administration québécoise. Dans ce dernier secteur, les conventions collectives sont venues à échéance le 31 mars 2010. Les nouvelles conventions collectives ne sont pas encore toutes signées, certains syndicats étant encore en consultation auprès de leurs membres à cet égard. De plus, celles qui ont été signées en début d'année n'ont pas été déposées dans la banque du ministère du Travail. Pour plus de détails sur le sujet, le lecteur peut consulter l'encadré traitant des données de l'administration québécoise.

En ce qui concerne l'ensemble des autres salariés québécois, l'augmentation annuelle moyenne dans les ententes signées en 2010 est légèrement à la hausse par rapport à 2009 (2,1 % contre 1,9 %). Cette croissance plus forte s'explique notamment par les changements observés dans les poids respectifs des secteurs privé et « autre public ». En effet, en 2009, le secteur privé avait une forte influence sur le taux observé dans le regroupement « autres salariés québécois » puisqu'il comptait pour 61,4 % des salariés de ce secteur. En 2010, le poids du secteur privé est légèrement inférieur à celui du secteur « autre public ». Ainsi, l'augmentation du poids du secteur « autre public », conjuguée au fait que ce secteur connaît une croissance plus forte aux structures salariales en 2010 qu'en 2009, contribue grandement à la hausse observée pour l'ensemble des autres salariés québécois. Ces résultats reposent sur 184 conventions collectives signées en 2010 et 223 conclues en 2009.

Le secteur privé affiche, en 2010, un taux moyen d'augmentation de 1,8 % alors que le taux était supérieur d'un dixième de point de pourcentage en 2009 (soit 1,9 %). Il est bon de noter que 146 conventions collectives ont été signées au cours de l'année 2010 dans ce secteur, alors que 170 l'ont été en 2009. Pour l'année 2010, il s'agit d'un ajout de 41 conventions dans la banque du ministère du Travail depuis la publication de l'édition 2010 du rapport sur la rémunération des salariés (voir note 1).

L'augmentation annuelle moyenne observée dans les ententes de 2010 du secteur « autre public » est en hausse de 0,3 point de pourcentage par rapport à 2009 (2,3 % contre 2,0 %). Deux des trois sous-secteurs de ce regroupement, où des conventions ont été signées en 2010 et déposées dans la banque, affichent également une hausse par rapport à 2009, soit le secteur municipal et les « entreprises publiques québécoises ». Dans

Tableau 2
Croissance salariale, selon la date de signature des conventions collectives, employés syndiqués québécois, 2009 et 2010[1]

Secteur	2009	2010
	%	
Administration québécoise	...[2]	...[3]
Autres salariés québécois	1,9	2,1
Privé	1,9	1,8
« Autre public »	2,0	2,3
Entreprises publiques québécoises	2,4	3,0
Universitaire	2,6	2,5
Municipal	1,7	2,0
Fédéral[4]	...	...

... N'ayant pas lieu de figurer.

1. Les données considérées sont celles incluses dans la banque de données du ministère du Travail pour l'année 2010.
2. Aucune convention n'a été signée dans ce secteur ou n'a été déposée dans la banque du ministère du Travail en 2009.
3. Certaines des conventions ont été signées dans ce secteur en 2011, à la suite de l'entente de principe de juin 2010, mais elles n'ont pas encore été déposées au ministère du Travail.
4. Les données reposent sur un nombre trop limité de salariés pour être diffusées. Dans le secteur fédéral, aucune convention n'a été signée et déposée dans la banque du ministère du Travail du Québec en 2009 et en 2010. Il faut noter que l'administration fédérale n'a pas l'obligation de déposer ses conventions dans cette banque.

Source : Ministère du Travail.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

le secteur municipal[5], la croissance en 2010 est supérieure de trois dixièmes de point de pourcentage par rapport à l'année précédente (2,0 % contre 1,7 %). Ce secteur influence fortement la croissance salariale moyenne du regroupement « autre public » en 2010; à lui seul, il représente près des deux tiers des salariés pris en compte dans les nouvelles conventions du secteur « autre public ».

Pour leur part, les entreprises publiques québécoises affichent une croissance de 3,0 % en 2010 contre 2,4 % en 2009. En 2010, six conventions collectives ont été déposées pour un total de 8 188 salariés. En 2009, on comptait huit conventions pour un total de 1 985 salariés.

Dans le secteur universitaire, le taux moyen d'augmentation en 2010 est d'un dixième de point de pourcentage moins élevé qu'en 2009 (2,5 % contre 2,6 %). Le résultat de 2010 repose sur neuf conventions. En ce qui concerne le secteur fédéral, 16 conventions collectives ont été signées en 2009 et 2 en 2010 dans l'administration fédérale; toutefois, ces conventions n'ont pas été déposées auprès du ministère du Travail du Québec, l'administration fédérale n'ayant pas cette obligation. Même si l'Institut dispose de certaines données auxiliaires relativement aux croissances salariales dans l'administration fédérale, il n'est pas possible jusqu'à maintenant de les utiliser pour la section des conventions collectives nouvellement signées compte tenu de la complexité des calculs.

Méthodologie

Les données sur les tendances salariales sont dégagées à partir des conventions collectives déposées au ministère du Travail et saisies dans la banque au 31 décembre 2010. Ces conventions couvrent les salariés syndiqués appartenant à des unités de négociation de plus de 100 cols bleus, de plus de 50 cols blancs ou à des unités où ces deux critères sont pris en compte simultanément pour les conventions dites « mixtes ».

La croissance salariale est analysée de deux façons : à partir des conventions collectives en vigueur une année donnée ou selon la date de signature des conventions. La croissance salariale en vigueur permet de mesurer, pour une année donnée, l'augmentation des taux de salaire pour les employés syndiqués, sans égard au moment où les conventions ont été signées. Pour le calcul de ces taux, ce sont les clauses salariales en vigueur le 15 décembre de l'année analysée qui sont considérées.

La croissance salariale qui tient compte de la date de signature des conventions collectives reflète l'évolution des structures salariales. Un taux d'augmentation annuel moyen est calculé pour la durée de la convention. L'indicateur utilisé est celui des gains; cet indicateur permet de considérer le moment où les hausses salariales ont été consenties.

La croissance des taux est calculée à partir des taux d'augmentation consentis aux salariés appartenant à l'emploi modal, c'est-à-dire l'emploi où se trouve le plus grand nombre d'employés dans la convention. Mis à part les augmentations de base, les taux de croissance peuvent inclure des rajustements liés à l'équité salariale, une restructuration d'échelles, un changement de mode de rémunération ou un rattrapage salarial.

Le taux de croissance réelle est utilisé pour mesurer les gains ou les pertes de pouvoir d'achat des salariés, sur la base des augmentations aux structures salariales seulement. La croissance réelle est obtenue à l'aide de l'équation de Fisher :

$$\text{Taux de croissance réelle} = \frac{\text{Taux de croissance nominale} + 1}{\text{Taux d'inflation} + 1} - 1$$

Cette équation élimine l'effet de l'inflation, et la croissance réelle ainsi obtenue reflète les gains ou les pertes de pouvoir d'achat des salariés puisque seules les augmentations aux structures salariales sont ici prises en compte; la mention d'une « perte de pouvoir d'achat » doit être interprétée avec prudence. En effet, les employés visés peuvent avoir bénéficié d'une progression dans leur échelle ou de tout autre ajustement salarial.

5. Les résultats du secteur municipal intègrent seulement les conventions renouvelées; les « premières » conventions collectives signées dans les municipalités fusionnées ne sont pas incluses. Pour ces « premières » conventions, aucun taux d'augmentation salariale ne peut être calculé pour la première année de la convention en raison des modifications relatives aux unités d'accréditation des villes touchées par une fusion; le taux annuel moyen pour la durée de la convention ne peut donc être calculé. En 2010, aucune « première » convention collective n'a été signée alors que pour l'année 2009, deux « premières » conventions, regroupant 1 508 salariés, ont été signées.

L'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale au Québec : tendances depuis les 20 dernières années

par Luc Cloutier

Loin d'être marginale, l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale compte plus d'un demi-million d'emplois au Québec en 2010 (506 000); elle occupe le deuxième rang à ce chapitre avec 12,9 % de l'ensemble de l'emploi (tableau 1). Cette industrie comprend divers services dont les cabinets de médecins, de dentistes et d'autres praticiens, les soins de santé à domicile, les hôpitaux et les établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes. Elle comprend aussi les services reliés à l'enfance et à la jeunesse, les services pour la famille et les personnes âgées, les services communautaires d'alimentation, d'hébergement et d'urgence ainsi que les services de réadaptation professionnelle et de garderie.

Tableau 1
Emploi selon l'industrie, Québec, 2010

	k	%	rang
Emploi total	**3 915,1**	**100,0**	
Agriculture	53,6	1,4	14
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	30,1	0,8	16
Services publics	33,3	0,9	15
Construction	230,7	5,9	9
Fabrication	500,7	12,8	3
Commerce	637,6	16,3	1
Transport et entreposage	165,6	4,2	12
Finance, assurances, immobilier et location	235,9	6,0	8
Services professionnels, scientifiques et techniques	296,7	7,6	4
Services aux entreprises, relatifs aux bâtiments et autres	143,5	3,7	13
Services d'enseignement	257,8	6,6	5
Soins de santé et assistance sociale	506,0	12,9	2
Information, culture et loisirs	174,7	4,5	10
Hébergement et services de restauration	243,5	6,2	6
Autres services	166,5	4,3	11
Administrations publiques	238,9	6,1	7

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Une très forte croissance de l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale

Comme le montre la figure 1, l'emploi dans cette industrie a connu une ascension fulgurante depuis la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui. En effet, alors que l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale comptait en 1999 un peu plus de 350 000 emplois, elle voit ce nombre grimper de façon presque continue par la suite. En 2002, le cap des 400 000 emplois est franchi et en 2006, celui des 450 000. Lorsque l'on compare le creux survenu dans cette industrie en 1997 (330 800 emplois) avec le volume d'aujourd'hui (506 000), on y constate une hausse impressionnante de 53 %. Mais ces tendances sont-elles exceptionnelles ou ne reflètent-elles que l'évolution générale de l'emploi? La figure 2 permet de répondre à cette question. Comme on peut le voir, l'accroissement de l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale au cours des années 2000 est beaucoup plus marqué que celui noté dans l'ensemble de l'emploi. En 2010, le volume de l'emploi dans cette industrie équivaut à 152 % de celui observé en début de période (1991) comparativement à seulement 127 % pour l'emploi total. Par ailleurs, ce dynamisme est-il propre au Québec?

Figure 1
Évolution de l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, 1991-2010

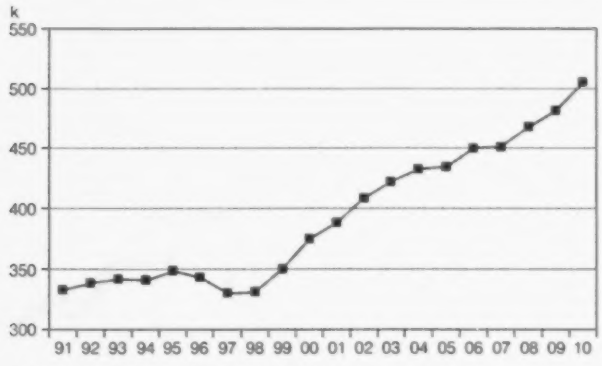

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 2
Évolution de l'indice de l'emploi total et de l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, 1991-2010 (1991 = 100)

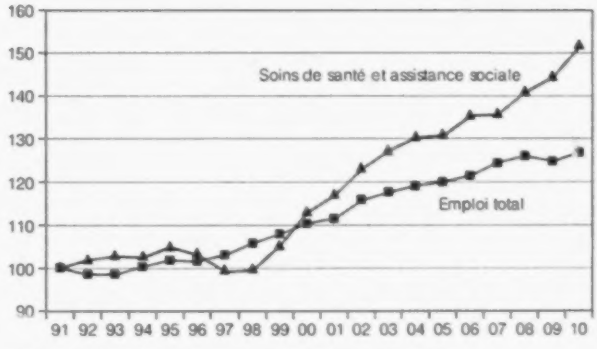

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

La réponse est non puisqu'il y a eu une croissance aussi importante dans les soins de santé et l'assistance sociale en Ontario et dans l'ensemble du Canada (figure 3b). Au cours de la période, l'indice de l'emploi dans cette industrie a été très similaire dans les trois régions comparées; la seule exception concerne les années 1997 et 1998 qui affichent un creux pour le Québec, lequel coïncide avec les mesures incitatives de départ à la retraite dans le secteur de la santé. À l'instar du Québec, l'augmentation de l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale ailleurs au Canada est particulière puisqu'elle dépasse largement celle notée pour l'ensemble de l'emploi (figure 3a).

La part des travailleurs autonomes et du secteur privé en hausse

Au-delà des grands mouvements de l'emploi, il convient d'examiner la composition générale de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale. Deux indicateurs sont utilisés à cette fin : la part des travailleurs salariés et des travailleurs autonomes et la part du secteur public et du secteur privé. Ces indicateurs sont particulièrement pertinents ici puisque cette industrie compte à la fois des travailleurs autonomes (par exemple les médecins) et des travailleurs salariés (par exemple les infirmières), et les services qui s'y trouvent peuvent provenir autant du secteur public que du secteur privé.

En 2010, la part des travailleurs autonomes dans l'ensemble de l'emploi de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale s'établit à 14,1 %. On dénombre ainsi 71 000 personnes qui travaillent à leur propre compte cette année-là[1]. Comme le montre la figure 4, ce taux n'est que très légèrement supérieur à celui observé pour l'ensemble des emplois (14 % en 2010). L'examen de la situation, deux décennies plus tôt, révèle que le taux de travailleurs autonomes dans les soins de santé et l'assistance sociale s'est apprécié de façon non négligeable; de fait, il était d'un peu plus de 10 % seulement en 1991. Comparativement à l'Ontario et au Canada, le Québec présente un taux de travailleurs autonomes plus élevé pour l'année 2010, tandis qu'un taux relativement du même ordre s'observait pour ces trois régions en 1991 (figure 5).

Figure 3a
Évolution de l'indice de l'emploi total, Québec, Ontario, Canada, 1991-2010 (1991 = 100)

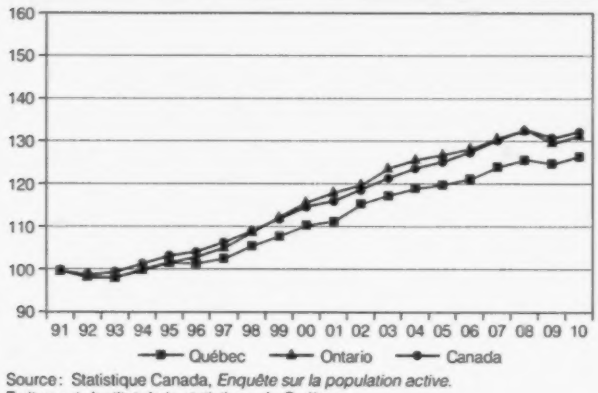

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 3b
Évolution de l'indice de l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, Ontario, Canada, 1991-2010 (1991 = 100)

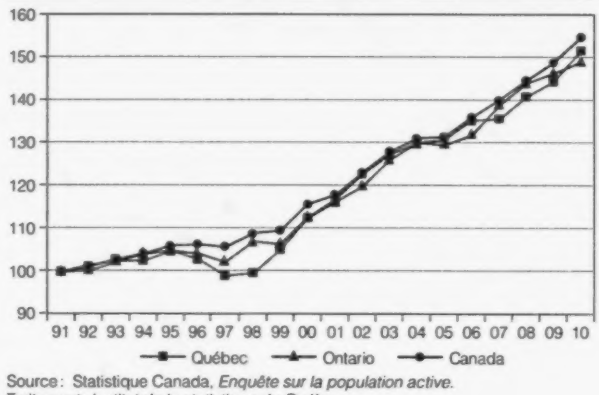

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 4
Part de l'emploi autonome dans l'emploi total et dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, 1991, 2000 et 2010 (années choisies)

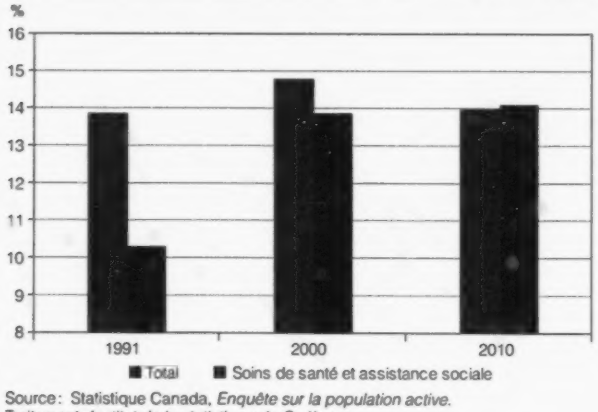

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 5
Part de l'emploi autonome dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, Ontario, Canada, 1991, 2000 et 2010 (années choisies)

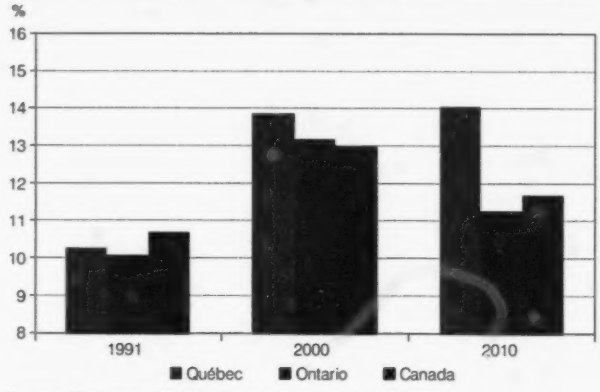

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

1. À l'exception des résidents en médecine, les médecins, qu'ils soient en établissement privé ou public, sont considérés comme des travailleurs ou professionnels autonomes (Collège des médecins, 2010 : 26-27). Par ailleurs, le nombre de médecins recensés au Québec en 2009 (excluant les médecins résidents) est de 17 755 selon l'Institut canadien d'information sur la santé (2010 : 6). Ce chiffre représente donc 28 % de l'ensemble des travailleurs autonomes de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale au Québec en 2009.

Ces résultats montrent donc que l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale est composée en très grande partie de travailleurs salariés (86 % au Québec en 2010). Les travailleurs salariés sont généralement classés selon leur secteur d'appartenance (secteur public ou privé). Qu'en est-il de cet aspect? Le secteur public est-il toujours majoritairement représenté dans cette industrie ou observe-t-on une tendance à une plus forte présence du secteur privé? Les résultats qui suivent sont très révélateurs.

En 1991, on estimait à environ 200 000 le nombre d'employés du secteur public travaillant dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale. En comparaison, pour cette même année, deux fois moins de salariés provenaient du secteur privé (figure 6). Jusqu'en 1996, on note une relative stabilité du nombre d'employés du secteur public dans cette industrie, mais, en 1997, la situation change : une baisse marquée est constatée à la suite de nombreux départs à la retraite. De son côté, le secteur privé affiche un nombre d'employés similaire de 1991 à 1998. Toutefois, à partir de 1999, on assiste à une forte croissance qui se maintiendra. Entre 1998 et 2010, le secteur privé a vu son nombre de salariés augmenter de près de 85 000, une hausse exceptionnelle (de plus de 80 %). En comparaison, la hausse en pourcentage dans le secteur public est plus modeste (40 %), mais elle correspond tout de même à 71 000 nouveaux postes.

La plus forte augmentation dans le secteur privé par rapport au secteur public occasionne évidemment des changements quant à leur poids respectif dans cette industrie. Ainsi, en 1991, 34 % des employés des soins de santé et de l'assistance sociale travaillaient dans le secteur privé. Cette part a par la suite grimpé de façon presque continue pour s'établir à 43 % en 2010 (figure 7). C'est donc dire qu'aujourd'hui, plus de 4 employés sur 10 de cette industrie se trouvent dans le secteur privé. On ne parle pas ici de phénomène marginal, mais cette situation est-elle unique au Québec?

La tendance à une plus grande présence du secteur privé dans les soins de santé et l'assistance sociale s'observe également en Ontario et dans l'ensemble du Canada (figure 8). Ainsi, la part de ce secteur augmente, entre 1991 et 2010, de plus de 9 points en Ontario, pour se fixer à 53 %, et de plus de 6 points au Canada (46 %). Le Québec se situe donc dans la moyenne canadienne, mais bien en deçà de ce qui est observé en Ontario. Dans cette dernière province, le secteur privé est majoritaire dans les soins de santé et l'assistance sociale depuis 2003.

Figure 6
Évolution du nombre d'employés des soins de santé et de l'assistance sociale dans les secteurs public et privé, Québec, 1991-2010

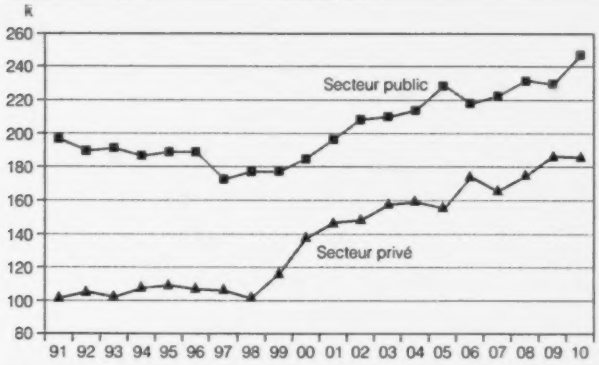

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 7
Proportion des employés des secteurs public et privé dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, 1991-2010

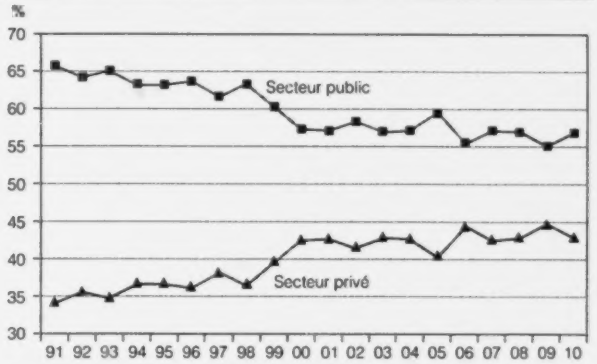

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 8
Proportion des employés du secteur privé dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, Ontario, Canada, 1991-2010

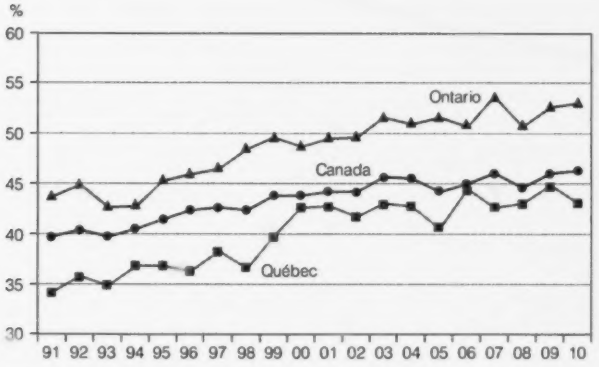

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 9
Proportion des employés du secteur privé et des travailleurs autonomes dans les soins de santé et l'assistance sociale, Québec, Ontario, Canada, 1991-2010

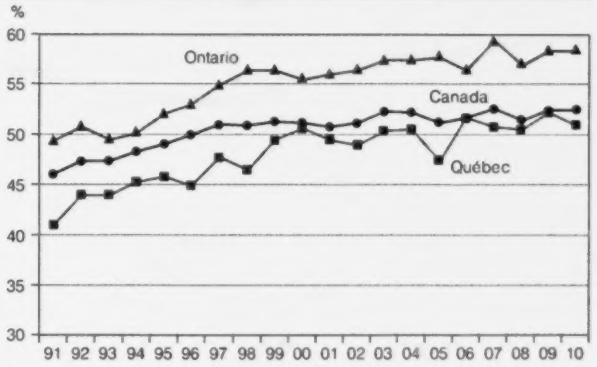

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

En tenant compte à la fois des employés du secteur privé et des travailleurs autonomes, on peut voir jusqu'où la part de l'emploi ne provenant pas du secteur public prend de l'importance dans les soins de santé et l'assistance sociale. La figure 9 montre que celle-ci augmente de façon appréciable au Québec tout comme ailleurs au Canada. En 2010, la part des travailleurs du secteur privé ou des travailleurs autonomes est de 51 % dans cette industrie au Québec[2]. Les travailleurs du secteur public y sont donc minoritaires lorsque l'on considère l'emploi total. En Ontario, la part du secteur privé et des travailleurs autonomes est encore plus élevée alors qu'elle avoisine les 60 %, tandis que celle du Canada est du même ordre que celle du Québec.

Plus de 70 % de la croissance de l'emploi dans les soins de santé et l'assistance sociale s'est faite dans les professions non liées directement à la prestation de soins

L'augmentation appréciable du nombre d'emplois dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale entre 1991 et 2010 ne s'est pas répartie selon les poids des grands groupes professionnels qui la composent. Comme le montre le tableau 2, la contribution des professions directement liées à la prestation de soins de santé (personnel professionnel, technique et de soutien[3]) à la croissance globale n'a été que de 28 %, alors que ces professions représentaient 51 % de l'effectif en 1991. Plus particulièrement, le nombre d'emplois du personnel professionnel et du personnel technique en soins de santé a augmenté respectivement de 8 % et 30 % comparativement à 52 % pour l'ensemble de l'emploi de l'industrie. En revanche, les emplois du personnel de soutien en santé ont fait beaucoup mieux (+ 77 %) et leur part dans l'emploi de l'industrie a même connu une légère hausse, contrairement aux autres professions de la santé, en particulier celles de niveau professionnel.

Le changement le plus remarquable est toutefois observé du côté du personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion dont l'emploi a fait un bond très important (+ 185 %) au cours de la période. D'ailleurs, environ 40 % de l'augmentation totale de l'industrie est attribuable à ce groupe. En 2010, un emploi sur cinq provient de ce groupe professionnel qui comprend, notamment, les éducateurs/éducatrices en garderie, les éducateurs spécialisés, les travailleurs sociaux, les techniciens juridiques de même que les conseillers en emploi.

Enfin, les autres professions qui font partie de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale ont connu une croissance non négligeable (+ 44 %), mais inférieure à la moyenne d'ensemble. Compte tenu de leur poids important (38 % en 1991), leur contribution à la hausse globale de l'emploi arrive deuxième et demeure élevée (32 %). Cette catégorie de professions regroupe, entre autres, les juges, avocats et notaires, les gestionnaires, le personnel administratif ainsi que le personnel de bureau.

La part du secteur privé augmente dans les grands groupes professionnels de l'industrie, à l'exception des professionnels en soins de santé

Comme déjà mentionné, la part des employés du secteur privé travaillant dans les soins de santé et l'assistance sociale a augmenté entre 1991 et 2010. Un constat similaire peut-être fait lorsque l'analyse porte sur les deux grands regroupements de professions, soit celles liées directement à la prestation de soins de santé et les autres. Ainsi, la part du secteur privé passe de 23 % à 27 % dans le premier groupe, et de 46 % à 55 % dans le second (figure 10). La hausse est donc plus importante dans les « autres professions » et la part du secteur privé demeure nettement plus élevée dans ce groupe que dans l'autre (environ le double, tant en 1991 qu'en 2010).

Le portrait est toutefois fort variable lorsque les trois groupes professionnels dont l'emploi est lié directement aux soins de santé sont considérés en tant que tels, comme le montre la figure 11. Par exemple, en 2010, seulement 11 % des employés du secteur privé appartiennent à la catégorie des professionnels en soins de santé, groupe qui inclut notamment les professionnels en sciences infirmières (bachelières et techniciennes; voir encart)

Tableau 2
Variation de l'emploi selon 5 grands groupes professionnels[1] et contribution à la croissance de l'emploi dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale, Québec, 1991-2010

	1991	2010	Variation		Contribution	Poids 1991	Poids 2010	Variation du poids[2]
	k		k	%	%	%		
Personnel professionnel des soins de santé et professionnels en sciences infirmières	91,7	98,6	6,9	7,5	4,0	27,5	19,5	–8,0
Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé	39,3	50,9	11,6	29,5	6,7	11,8	10,1	–1,7
Personnel de soutien des services de santé	38,2	67,5	29,3	76,7	17,0	11,4	13,3	1,9
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion	37,1	105,8	68,7	185,2	39,9	11,1	20,9	9,8
Autres professions de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale	127,5	183,2	55,7	43,7	32,3	38,2	36,2	–2,0
Total	**333,8**	**506,0**	**172,2**	**51,6**	...	**100,0**	**100,0**	...

... N'ayant pas lieu de figurer.
1. Voir l'encart pour une présentation des principales professions dans cette industrie.
2. Exprimée en point de pourcentage.
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

2. Il est important de rappeler ici qu'on estime à environ 28 % la part des médecins (excluant les médecins résidents) dans l'ensemble des travailleurs autonomes de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale en 2009.

3. Voir l'encart pour une présentation des principales professions dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale.

mais qui exclut les médecins[4]. Ce taux est beaucoup plus faible que celui observé chez le personnel technique[5] (29 %) et encore plus que celui noté pour le personnel de soutien (43 %). Ces résultats montrent donc que plus le niveau de compétence diminue chez le personnel des soins de santé, plus la part du secteur privé s'accroît. Par ailleurs, de 1991 à 2010, c'est le personnel technique et assimilé en soins de santé qui connaît la plus forte hausse de la part du secteur privé (+ 6 points) suivi du personnel de soutien (+ 2 points). En ce qui concerne les professionnels, la situation est tout autre puisque le secteur privé affiche une baisse de sa part relative.

Lorsque l'on tient compte à la fois des employés du secteur privé et du travail autonome, le portrait chez les professionnels de la santé change radicalement

Un tout autre portrait se dessine lorsque la part du secteur privé et celle des travailleurs autonomes sont prises en compte simultanément. Par exemple, dans les professions liées directement à la prestation de soins de santé, cette part combinée est de 30 % (figure 12) en 1991 alors que celle du secteur privé seulement est de 23 % (voir figure 10). Durant la période, cette part combinée fait un bond de 8 points (38 % en 2010). Dans les autres professions, la part du secteur privé et des travailleurs autonomes atteint 61 % en 2010, une progression de 8 points par rapport à 1991.

Cependant, ce qui ressort davantage dans les résultats, c'est la proportion marquée des employés du secteur privé et des travailleurs autonomes chez les professionnels de la santé; celle-ci s'élève en effet à 36 % en 2010, en hausse de presque 10 points par rapport à 1991 (figure 13). L'impact des travailleurs autonomes est très perceptible

Figure 10
Part du secteur privé dans les professions directement liées à la prestation de soins de santé et dans les autres professions de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale, Québec, 1991 et 2010

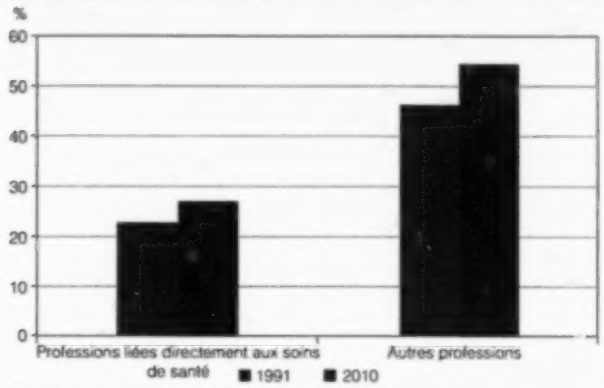

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 11
Part du secteur privé dans trois regroupements de professions directement liées à la prestation de soins de santé, Québec, 1991 et 2010

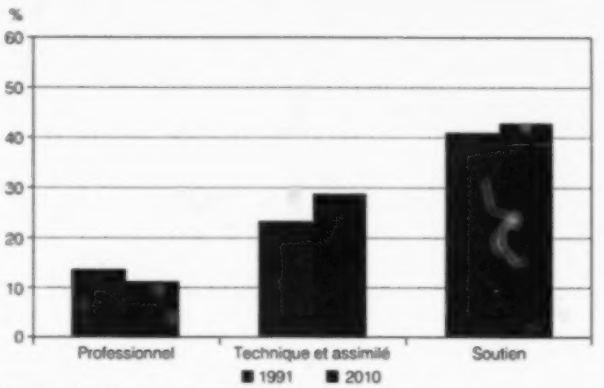

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 12
Proportion des employés du secteur privé et des travailleurs autonomes dans les professions directement liées à la prestation de soins de santé et dans les autres professions des soins de santé et de l'assistance sociale, Québec, 1991 et 2010

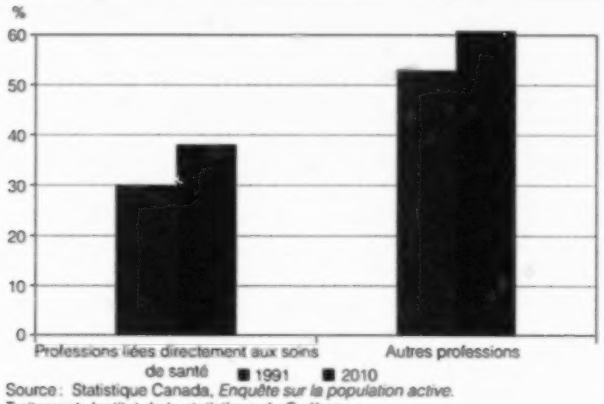

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

Figure 13
Proportion des employés du secteur privé et des travailleurs autonomes dans trois regroupements de professions directement liées à la prestation de soins de santé, Québec, 1991 et 2010

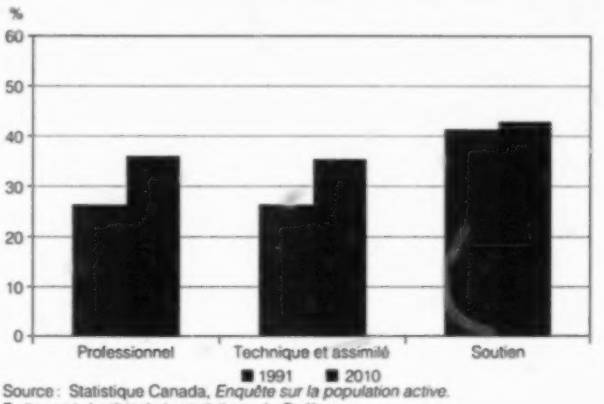

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active.*
Traitement : Institut de la statistique du Québec.

4. En effet, ceux-ci sont classés dans la catégorie « travailleurs autonomes » et non dans le secteur privé.

5. Ce groupe exclut les infirmières autorisées ayant fait des études de niveau collégial qui sont classées dans le groupe des professionnels de la santé.

ici puisque la part dans le secteur privé uniquement est, comme on l'a vu, de 11 % seulement en 2010, et en baisse par rapport à 1991 (voir figure 11). D'ailleurs, la présence des médecins influence grandement les résultats mais ne peut expliquer entièrement cette croissance marquée. Une augmentation tout aussi forte est observée chez le personnel technique et assimilé. De fait, dans ce groupe, la part combinée des employés du secteur privé et des travailleurs autonomes s'accroît de plus de 9 points, pour s'établir à 35 % en 2010; toutefois, cette hausse est surtout attribuable (6 points sur 9) aux employés du secteur privé (voir figure 11). Enfin, la situation chez le personnel de soutien en santé change peu lorsqu'on considère à la fois les employés du secteur privé et les travailleurs autonomes, laissant supposer que cette dernière catégorie de travailleurs demeure marginale dans ce groupe professionnel.

CARTOGRAPHIE DES PRINCIPALES PROFESSIONS DANS L'INDUSTRIE DES SOINS DE SANTÉ ET DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Parmi les 506 000 personnes occupant un emploi en 2010 dans les soins de santé et l'assistance sociale, on observe une grande diversité de professions comme le montre cet encart. Généralement, les professions relèvent autant du domaine de la santé que de celui de l'assistance sociale. Toutefois, certaines professions ne sont pas exclusives à ces deux domaines d'activité, mais sont répertoriées ici puisque leur milieu de pratique est celui des soins de santé ou de l'assistance sociale (par exemple les cuisiniers ou les techniciens juridiques). Enfin, les professions ne sont pas présentées par ordre d'importance.

Personnel professionnel des soins de santé et professionnels en sciences infirmières

- Médecins (spécialistes, omnipraticiens et de famille), dentistes, vétérinaires, optométristes;
- Chiropraticiens, autres professionnels en diagnostic et en traitement de la santé;
- Pharmaciens, diététistes, nutritionnistes, audiologistes, physiothérapeutes;
- Ergothérapeutes, autres professionnels en thérapie et en évaluation;
- Infirmières en chef et superviseures, infirmières autorisées (bachelières et techniciennes).

Personnel technique et personnel assimilé du secteur de la santé

- Technologues médicaux, assistants en anatomopathologie, techniciens de laboratoire médical;
- Technologues et techniciens en santé animale, inhalothérapeutes, perfusionnistes cardio-vasculaires;
- Technologues cardio-pulmonaires, technologues (radiation médicale, échographie, cardiologie);
- Technologues en électroencéphalographie et autres technologues du diagnostic, autres technologues;
- Denturologistes, hygiénistes et thérapeutes dentaires, technologues et techniciens dentaires et auxiliaires;
- Opticiens d'ordonnances, sages-femmes et praticiens de médecines douces, infirmières auxiliaires;
- Ambulanciers et autre personnel paramédical, autre personnel technique en thérapie et en diagnostic.

Personnel de soutien des services de santé

- Assistants dentaires, aides-infirmières, aides-soignantes, préposées aux bénéficiaires;
- Autre personnel de soutien des services de santé.

Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux, de l'enseignement et de la religion[1]

- Techniciens juridiques et personnel assimilé, travailleurs des services communautaires et sociaux;
- Conseillers en emploi, éducateurs spécialisés, autres instructeurs, autre personnel relié à la religion;
- Éducatrices et aides-éducatrices à la petite enfance.

Autres professions de l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale[1]

- Directeurs des secteurs de la santé, directeurs des soins de santé, directeurs des services sociaux;
- Directeurs des services communautaires et correctionnels, secrétaires juridiques, secrétaires médicales;
- Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux, adjoints de direction, juges de paix, ministre du culte;
- Officiers de justice, réceptionnistes et standardistes, téléphonistes, commis services judiciaires;
- Juges, avocats et notaires, professionnels en psychologie, en travail social et en counseling;
- Professionnels en probation, thérapeutes conjugaux, familiaux et personnel assimilé;
- Agents de probation et de libération conditionnelle, chefs cuisiniers, cuisiniers, conseillers imagistes;
- Conseillers en soins de santé, esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé;
- Autre personnel de soins personnalisés, soigneurs d'animaux et travailleurs en soins d'animaux.

1. Certaines professions de ce groupe se retrouvent également dans d'autres industries.

Source : Statistique Canada, *Classification nationale des professions*, CNP-S 2006.

En résumé...

Au cours des 20 dernières années, le Québec, à l'instar de l'Ontario et de l'ensemble du Canada, a connu une croissance très importante de l'emploi dans l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale. Aujourd'hui, plus d'un demi-million de travailleurs et de travailleuses sont dans cette industrie au Québec; ce volume est plus élevé de 52 % que celui noté en 1991. La part combinée des travailleurs autonomes et des employés du secteur privé s'est également accrue dans cette industrie : en 2010, plus d'un travailleur sur deux appartient à l'une ou l'autre de ces catégories dans les soins de santé et l'assistance sociale. Toutefois, la très grande majorité des nouveaux emplois concernent les professions autres que celles reliées directement à la prestation de soins de santé. Par ailleurs, la part du secteur privé chez le personnel professionnel en soins de santé, groupe qui inclut les infirmières (bachelières et techniciennes), a diminué quelque peu durant la période pour se fixer à 11 % en 2010, tandis que le personnel technique et assimilé en soins de santé a vu cette part augmenter jusqu'à 29 %. Par contre, lorsque l'on combine les travailleurs autonomes, dont les médecins, et les employés du secteur privé, la proportion observée chez les professionnels de la santé est en forte croissance au cours de la période (presque 10 points) et atteint 36 % en 2010, une part similaire à ce qui est noté chez le personnel technique et assimilé du même domaine.

Source des données

Les données présentées dans cet article proviennent du fichier de microdonnées à grande diffusion de 2010 de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada. Tous les calculs ainsi que l'utilisation et l'interprétation de ces données relèvent entièrement de l'auteur.

Références

INSTITUT CANADIEN D'INFORMATION SUR LA SANTÉ (2010). *Nombre, répartition et migration des médecins canadiens 2009*, Ottawa, 208 p.

COLLÈGE DES MÉDECINS DU QUÉBEC (2010). *Les aspects légaux, déontologiques et organisationnels de la pratique médicale au Québec*, Montréal, 216 p.

À PARAÎTRE

Annuaire québécois des statistiques du travail. Volume 7

L'Institut diffusera prochainement le volume 7 de l'*Annuaire québécois des statistiques du travail*. Ce document comprend six chapitres et couvre la période de 2000 à 2010. La publication porte sur les principaux indicateurs du marché du travail (emploi, chômage, taux d'activité et d'emploi, population active et population en âge de travailler) ainsi que sur certains indicateurs des conditions de travail (rémunération et durée du travail).

Au cours de la dernière année budgétaire (2010-2011), l'Institut a entrepris un important chantier visant à revoir le contenu de son annuaire. Ainsi, cette publication annuelle comportera dorénavant un seul volume. Trois thèmes ne font plus partie de l'annuaire : mouvements de main-d'œuvre, arrêts de travail et santé et sécurité du travail. L'information statistique portant sur ces deux derniers thèmes demeure toujours disponible auprès des ministères et organismes.

L'*Annuaire québécois des statistiques du travail* est une publication importante de l'Institut de la statistique du Québec dans le domaine des statistiques du travail. Il vise à répondre aux besoins des personnes qui veulent disposer d'une information détaillée, pertinente et à jour sur l'état et l'évolution du marché du travail ainsi que sur les conditions et la dynamique du travail au Québec.

VIENT DE PARAÎTRE

Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010

L'Institut de la statistique du Québec a rendu public le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec. Collecte 2010*. L'*Enquête sur la rémunération globale* (ERG), réalisée chaque année, fournit de multiples données d'actualité sur la rémunération dans les entreprises de 200 employés et plus au Québec. Dans cette enquête, l'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises répondantes, en codant ces emplois selon la *Classification nationale des professions* (CNP).

Les données disponibles sur la rémunération des salariés du Québec concernent différents secteurs du marché du travail, entre autres l'ensemble des employés québécois, les employés du secteur public, ceux du secteur privé, les employés syndiqués et les non-syndiqués, l'administration municipale, le secteur universitaire et celui de la fabrication. L'information porte sur les heures régulières de travail, les salaires et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires de la CNP.

Ce rapport est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca.

VIENT DE PARAÎTRE

État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2010

L'Institut de la statistique du Québec a rendu public le document *État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2010*. Le présent bilan fait ressortir les constats suivants : une hausse de l'emploi au Québec – supérieure à celle notée au Canada – qui profite surtout aux hommes, aux travailleurs à temps partiel, à la région de Montréal ainsi qu'aux industries des soins de santé et de l'assistance sociale, des services professionnels, scientifiques et techniques et de la construction.

L'*État du marché du travail au Québec. Bilan de l'année 2010* a pour objectif de présenter la situation du marché du travail au Québec en 2010; cette situation est mise en perspective avec les tendances observées pendant les dernières années. Cette brochure porte sur les principaux indicateurs selon diverses ventilations, notamment les caractéristiques des personnes, les industries, le régime de travail et le lien d'emploi. Elle fait également un survol de l'évolution de la rémunération et des heures de travail. De plus, la situation du marché du travail dans l'ensemble du Canada et dans les autres provinces est brièvement abordée. Enfin, cette publication comporte une nouvelle section qui traite de la situation des immigrants sur le marché du travail.

Ce rapport est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : www.stat.gouv.qc.ca.

Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques du travail et de la rémunération.

Pour plus de renseignements :

Claude Vecerina, chargé de projet
1200, avenue McGill College, bureau 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6239)
Télécopieur : 514 876-1767
Courriel : publication.dstr@stat.gouv.qc.ca

La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante : **www.stat.gouv.qc.ca**

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2e trimestre 2011
ISSN 1492-1073 (version imprimée)
ISSN 1715-6394 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2000

Institut de la statistique Québec